



Contenu minimum sollicité par la *Dirección de Adopciones (DA)* pour les rapports de suivi post-adoption au Pérou

Le suivi post-adoption au Pérou débute à la date de la décision administrative d'adoption. Il est réalisé au travers d'évaluations psychologiques et sociales donnant lieu à des rapports de suivi post-adoption. Ces rapports de suivi doivent être déposés chaque semestre à la DA pendant les 4 années suivant l'adoption. La DA est particulièrement attentive au respect des délais fixés, compte-tenu du temps d'acheminement et de traduction des documents, le rapport doit être envoyé à l'AFA un mois avant la date butoir.

Pour orienter les professionnels dans l'élaboration des rapports de suivi post-adoption, la *Resolución ministerial n°177-2017-MIMP du 09 juin 2017* propose de suivre la trame ci-dessous.

Il convient de préciser qu'en ce qui concerne la rédaction des rapports, cette trame est destinée aux professionnels péruviens. Sur le territoire français elle donne des informations générales sur les attentes du pays en matière de suivi post-adoption sans lier les professionnels.

I. Elaboration et présentation des rapports

Les rapports de suivi post-adoption doivent inclure des informations relevant du domaine personnel, familial et social de l'enfant (cf : annexe 1).

Chaque rapport de suivi doit être accompagné d'un minimum de 6 photos de l'enfant dans différents contextes. Il est également possible de présenter des vidéos.

Concernant les rapports de suivi n°2, 4, 6 et 8 ; doivent être annexés les documents suivants :

- Un certificat médical ou un autre document attestant de l'état de santé de l'enfant
- Un certificat de scolarité ou tout autre document prouvant que l'enfant a intégré le système scolaire et évoquant ses avancées et progrès (mot de l'enseignant, Bulletin de notes...

NB : Cette exigence ne s'applique qu'aux enfants de plus de 6 ans

Les rapports de suivi post-adoption sont légalisés par le Conseil départemental, apostillés par la Cour d'appel du lieu de résidence de l'enfant et traduits par un traducteur assermenté au Pérou.

Les documents annexés aux rapports de suivi post-adoption peuvent être transmis sans légalisation ni apostille, une copie simple du document suffit. Ils doivent toutefois être traduits par un traducteur assermenté au Pérou.

La DA se réserve le droit, au vu des informations contenues dans le rapport de suivi envoyé, de demander à la famille d'approfondir certains points dans un rapport de suivi futur ou d'envoyer des compléments d'information entre les deux rapports de suivi.

II. Fin du suivi post-adoption

Le suivi post-adoption prend fin lorsque les 8 rapports de suivi semestriel ont été remis à la DA. Le terme de la procédure de suivi post-adoption est communiqué aux familles par une correspondance de la DA.

Le suivi post-adoption prend fin en cas de décès de l'enfant, de déchéance d'autorité parentale et lorsque l'enfant atteint la majorité. Dans ces situations, le dossier est archivé.

Toutefois, si la personne majeure donne son consentement, la DA peut continuer le suivi post-adoption jusqu'à la réception des 8 rapports de suivi.

III. L'accompagnement post-adoption:

La DA peut demander à ce que le suivi post-adoption se poursuive si elle estime qu'un encadrement supplémentaire aux 8 rapports de suivis est nécessaire. Dans ce cas, le type d'intervention, la durée et la fréquence de l'accompagnement dépendent des nécessités identifiées, cet accompagnement peut être interdisciplinaire si nécessaire.

Annexe 1 : Aspects à aborder dans les rapports de suivi post-adoption

Domaine personnel de l'enfant ou adolescent	Apparence et comportement Présentation et hygiène personnelle, tenue, posture, lieu de vie, humeur, conduite et expressions. Une attention particulière devra être portée à la participation de l'enfant lors de l'entretien.
	Etat de santé Condition physique, poids, taille, alimentation, sommeil, contrôle des sphincters, maladies, interventions chirurgicales et évolution des pathologies antérieures à l'adoption. Cette information doit être accompagnée des rapports médicaux annuels.
	Langage En accord avec l'âge de l'enfant : Qualité et contenu de l'expression orale, niveau de prononciation, d'articulation, fluidité et vocabulaire.
	Etat émotionnel Indicateurs affectifs et émotionnels chez l'enfant : Estime de soi, capacité à demander de l'aide, à exprimer son affection et à contrôler ses impulsions, tolérance à la frustration et capacité à affronter des situations nouvelles.
	Développement cognitif L'évaluation du développement cognitif est examinée à plusieurs échelles correspondants à l'âge de l'enfant : - Etape sensorielle-motrice : Capacité de l'enfant à comprendre l'information, exprimer ses sentiments et interagir avec le monde. (0 à 2 ans). - Etape pré-opérationnelle : Capacité de l'enfant à interagir avec son environnement de manière plus complexe (phrases et projections mentales), niveau d'égoïsme et relation aux objets inanimés. (2 à 6 ans). - Etape des opérations concrètes : Capacité de l'enfant à se concentrer sur une tâche. (6 à 12 ans). - Etape des opérations formelles : Capacité de développement d'une vision abstraite du monde et utilisation d'une logique formelle. Compréhension du concept cause/effet, capacité à émettre des hypothèses pour trouver la solution à un problème. (12 ans et plus).

Domaine familial et social de l'enfant ou de l'adolescent	Adaptation et dynamique familiale Adéquation et intégration familiale, modes de communication, interactions entre chaque membres de la famille et distribution des rôles, qualité des liens affectifs, niveau d'acceptation et capacité à accueillir l'enfant dans la famille.
	Modèle éducatif Attitudes et compétences des parents dans l'éducation, stratégies développées en cas de conflit, établissement d'un modèle et capacité à poser des limites, existence d'un système de valeurs, expression des émotions, qualité de la confiance mutuelle, niveau d'autonomie de l'enfant, capacité à aborder l'accès aux origines de l'enfant, habitudes de l'enfant en matière d'alimentation, de sommeil, d'hygiène, entraide et responsabilités dans le foyer.
	Sociabilité Evolution de l'enfant dans différents contextes sociaux, qualité des relations avec ses pairs et les adultes, capacité à consolider ses amitiés, principales sources d'intérêts et passe-temps, qualités artistiques, sportives ou autres de l'enfant.